



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 17 septembre 2024, à 16 h 03, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence d'Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reïne Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Jonathan Tabarah

Présences par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication :

Marjolaine Mercier

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Gaby Jodoin, directeur général adjoint, services à la communauté

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-240917-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint et la séance est ouverte.

CO-240917-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition principale

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Proposition d'amendement

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- CO-240917-2.7 intitulé *Désignation d'un membre à la Commission de la mobilité durable et remplacement de la vice-présidente*;

- CO-240917-2.8 intitulé *Désignation de membres citoyens du Conseil interculturel*.

Proposition de sous-amendement

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point CO-240917-6.3 intitulé *Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-22-149 pour l'exécution de travaux d'essouchement d'arbres*;

Retrait du sous-amendement

Jacques Lemire retire le sous-amendement.

Proposition principale amendée

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- CO-240917-2.7 intitulé *Désignation d'un membre à la Commission de la mobilité durable et remplacement de la vice-présidente*;

- CO-240917-2.8 intitulé *Désignation de membres citoyens du Conseil interculturel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-240917-1.4

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL ORDINAIRE ET DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUES LE 20 AOÛT 2024 À 15 H 48 ET À 16 H 19

Il est proposé d'approuver :

1^o le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 août 2024 à 15 h 48, tel que soumis;

2^o le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 août 2024 à 16 h 19, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-1.5**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUES LE 22 AOÛT 2024 À 15 H 47 ET À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération et de sa séance ordinaire tenues le 22 août 2024 à 15 h 47 et à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-240917-2.1****MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2024 (SD-2024-2328)**

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Carl Lévesque, de modifier la date de la séance du conseil ordinaire du mois d'octobre 2024 prévue le 15 octobre par le 8 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-2.2**ENGAGEMENT DE LA VILLE CONCERNANT L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (SD-2024-1422)**

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des actifs contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a pris connaissance du guide relatif au Plan de gestion des actifs du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le Plan de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des actifs permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz que la Ville s'engage à :

1^o élaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

2° transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire du Plan de gestion des actifs ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-2.3

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTIONS DES ACTIFS ET DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS 2024-2029 (SD-2024-2351)

Il est proposé par Rolande Balma, appuyée par Karl Ferraro, d'adopter la Politique de gestion des actifs et la Stratégie de gestion des actifs 2024-2029, jointes au sommaire décisionnel SD-2024-2351.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240917-2.4

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ EN MATIÈRE DE LOISIR, DE CULTURE ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE (SD-2024-2270)

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Lysa Bélaïcha, d'adopter le Plan de développement en matière de loisir, de culture et de développement social et communautaire, révisé en août 2024.

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : Jacques Lemire.

En faveur : 15 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240917-2.5

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS LOCALES (SD-2024-2330)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenue le 21 mai 2024;

2° réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 20 juin 2024.

CO-240917-2.6**ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2024-2026 (SD-2024-2114)**

CONSIDÉRANT la recommandation CDS-2024-002 de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens;

Il est proposé par Affine Lwalalika, appuyée par Rolande Balma, d'adopter le plan d'action de la Politique familiale 2024-2026, s'articulant autour des trois axes d'interventions suivants : ville bienveillante, ville engagée, ville à hauteur d'enfant, afin que l'action municipale améliore la qualité de vie des familles et contribue au développement des enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-2.7**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ DURABLE ET REMPLACEMENT DE LA VICE-PRÉSIDENTE**

Il est proposé de désigner Alvaro Cueto comme nouveau membre de la Commission de la mobilité durable et le désigner comme vice-président en remplacement de Reine Bombo-Allara, qui demeure membre de cette commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-2.8**DÉSIGNATION DE MEMBRES CITOYENS DU CONSEIL INTERCULTUREL**

Il est proposé par Rolande Balma, appuyée par Jonathan Tabarah, de désigner Myrna Karamanoukian, Sandrine Numa et Atish Woozageer à titre de membres du Conseil interculturel, en remplacement de Grecia Esparza et afin de pourvoir deux postes vacants, et ce pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

CO-240917-4.1**OCTROI D'UN DON CORPORATIF À LA CAMPAGNE CENTRAIDE 2024 (SD-2024-1968)**

Il est proposé par Reine Bombo-Allara, appuyée par Nathalie Delisle, d'octroyer à la campagne Centraide 2024, un don corporatif de 20 000 \$, taxes comprises le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-4.2**AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE AU VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) (SD-2024-2315)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particulier d'amélioration (PPA)* du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre des Transports et de la Mobilité durable les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé d'approuver les dépenses d'un montant de 19 287,88 \$, taxes comprises, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-4.3**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 20 AOÛT 2024, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-2394)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 20 août 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 5 720 626 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-4.4**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 26 AOÛT 2024, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-2449)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 26 août 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 17 000 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-4.5**RETRAIT DE DOSSIERS DE LA PROCÉDURE DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES (SD-2024-2467)**

Il est proposé de retirer de la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes, ordonnée par la résolution CO-240416-4.5, les dossiers portant les numéros 718669 et 718670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-240917-6.1****ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0009 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ AU PARC MICHEL-CHARTRAND (SD-2024-2324)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Jacques Lemire, d'adjuger le contrat LONG-24-0009 pour la fourniture de services de sécurité au parc Michel-Chartrand, au plus bas soumissionnaire conforme, 9310-8405 Québec inc., faisant affaires sous le nom Acher Guards, pour un montant

estimé à 154 944,91 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240917-6.2

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-19-238 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES, LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DES SERVICES SPÉCIAUX (SD-2024-2225)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 112 593,95 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-19-238 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et des services spéciaux, requise pour la préparation de plans et devis pour des travaux au Centre Lajeunesse, situé au 120, rue René-Philippe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-6.3

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-22-149 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT D'ARBRES (SD-2024-2143)

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, d'autoriser un dépassement de coûts de 115 760 \$, taxes comprises, au contrat APP-22-149 pour l'exécution de travaux d'essouchement d'arbres, adjugé à 9377-0907 Québec inc., faisant affaires sous le nom Essouchage Rive-Sud, requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-2143.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240917-6.4

MODIFICATION AU CONTRAT APP-23-088 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE RENÉ-LÉVESQUE ET DE LA POINTE-DU-MARIGOT (SD-2024-2248)

Il est proposé Marc-Antoine Azouz, appuyé par Sylvain Larocque, d'autoriser une modification au contrat APP-23-088 pour le réaménagement de la promenade René-Lévesque et de la Pointe-du-Marigot, adjugé à Eurovia Québec Construction inc., pour un montant estimé à 124 173,00 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-2248.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-6.5**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE JUILLET 2024 (SD-2024-2382)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de juillet 2024 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2024, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-240917-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0033 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU BASSIN DE DÉCANTATION ET DE DÉTOURNEMENT DE L'EFFLUENT DU LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES DU TREMBLAY (SD-2024-2475)**

Il est proposé par Lysa Bélaïcha, appuyée par Reine Bombo-Allara, d'adjuger le contrat LONG-24-0033 pour l'exécution de travaux d'agrandissement du bassin de décantation et de détournement de l'effluent du lieu d'élimination de neiges usées Du Tremblay, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant estimé à 1 586 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, avec correction du numéro de la DA inscrit au sommaire décisionnel SD-2024-2475 pour DA-1600-000083.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-6.7**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-24-0045 POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS MÉCANIQUES, DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS CONNEXES (SD-2024-2376)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marjolaine Mercier, d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-24-0045 pour l'acquisition de vélos mécaniques, de vélos à assistance électrique en libre-service et autres équipements connexes, à PBSC Solutions urbaines inc., pour un montant de 1 721 348,21 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-240917-7.1**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC C. THAI PORTANT SUR LE LOCAL P33 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-1429)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant le bail intervenu avec 9420-8584 Québec inc., faisant affaires sous le nom de C. Thai, portant sur

le local P33 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de vingt-quatre périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-7.2

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC MATURIN PORTANT SUR LA LOCATION DU BUREAU ADJACENT AUX LOCAUX P15-P21 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-2320)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu avec 9374-1502 Québec inc., faisant affaires sous le nom Maturin, portant sur la location du bureau adjacent aux locaux P15-P21 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de cinq périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-7.3

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC MATURIN PORTANT SUR LE LOCAL P15-P21 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-2319)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu avec 9374-1502 Québec inc., faisant affaires sous le nom Maturin, portant sur le local P15-P21 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de cinq périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-7.4

APPROBATION D'UN BAIL AVEC CLAUDE CHARBONNEAU PORTANT SUR LE LOCAL P9-P10 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-2288)

Il est proposé d'approuver le bail avec Claude Charbonneau portant sur le local P9-P10 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 830 pi², pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2026, et pour un loyer annuel de 11 462,30 \$, taxes non comprises, indexé selon les termes du bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-240917-7.5**ENTÉRINEMENT DE L'ACTE DE CESSION INTERVENU AVEC MISSION UNITAÎNÉS PORTANT SUR LE LOT 6 632 483 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-2313)**

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, d'entériner l'acte notarié intervenu avec Mission Unitainés daté du 8 août 2024 concernant la cession du lot 6 632 483 du cadastre du Québec et publié sous le numéro 28884901 au Registre foncier.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240917-7.6**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LE LOT 4 641 919 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE DE SURPLUS NON AFFECTÉ (SD-2024-2338)**

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse de Wayne Kenji Miyashita, de vendre à la Ville le lot 4 641 919 du Cadastre du Québec, situé à l'intersection de chemin de la Savane et la rue Viger, pour un montant de 65 205 \$, taxes non comprises, selon les conditions mentionnées à la promesse de vente du 14 août 2024;

2° d'affecter la somme de 81 056 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté, pour l'acquisition du lot 4 641 919 du cadastre du Québec et le paiement des honoraires professionnels, ainsi que pour les études requises pour la vérification diligente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-240917-8.1****ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1264 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2014-859 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL ET LE RÈGLEMENT CO-2008-554 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES (SD-2024-2228)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1264 modifiant le règlement CO-2014-859 relatif au stationnement hivernal et le règlement CO-2008-554 relatif au déneigement des propriétés privées*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-8.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1284 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-162 SUR L'UTILISATION D'ARMES ET DE MATIÈRES EXPLOSIVES (SD-2024-2199)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Nathalie Delisle, d'adopter le *Règlement CO-2024-1284 modifiant le Règlement CM-2003-162 sur l'utilisation d'armes et de matières explosives*.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 17 h 01.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 17 h 02.

CO-240917-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1290 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT COLLECTIF ROLAND-THERRIEN ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-2211)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'adopter le *Règlement CO-2024-1290 ordonnant l'exécution de travaux d'aménagement de parcs et de construction d'infrastructures municipales dans le cadre du projet de développement Collectif Roland-Therrien et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt*.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240917-8.4**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1291 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2024-2119)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1291 modifiant le règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-8.5

APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE MARIE-VICTORIN CONCERNANT L'INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE MURALE SUR LE MUR DU BÂTIMENT SITUÉ AU 160, RUE RENÉ-PHILIPPE (SD-2024-2076)

Il est proposé par Marjolaine Mercier, appuyée par Affine Lwalalika, d'approuver le contrat avec le Centre de service scolaire Marie-Victorin concernant l'intégration d'une œuvre murale sur le mur du bâtiment situé au 160, rue René-Philippe, soulignant le 75^e anniversaire de la fondation de l'ancienne Ville de LeMoyne, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-8.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC CARDIO PLEIN AIR INC. CONCERNANT L'UTILISATION DES PARCS MICHEL-CHARTRAND ET DE LA CITÉ (SD-2024-2135)

Il est proposé par Affine Lwalalika, appuyée par Jonathan Tabarah, d'approuver l'entente à intervenir avec Cardio Plein Air inc. concernant l'utilisation des parcs Michel-Chartrand et de la Cité afin d'offrir un programme de conditionnement physique en plein air, pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-8.7

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC AGRÉGAT CONCERNANT LE PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DE LUTTE À L'ITINÉRANCE (SD-2024-2295)

Il est proposé par Sylvain Larocque, appuyé par Geneviève Héon, d'approuver l'entente d'aide financière avec Agrégat concernant la réalisation du projet de médiation culturelle avec des personnes en situation d'itinérance dans le cadre du plan d'action de lutte à l'itinérance, jusqu'au 31 mars 2025, laquelle prévoit le versement d'une aide financière de 20 000 \$, taxes comprises le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-8.8**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS, VOLET 2 (SD-2024-2154)**

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du Programme ClimatSol-Plus, volet 2, pour la réalisation des travaux de caractérisation et de réhabilitation portant sur le lot 2 799 365 situé au 1230, boulevard Jacques-Cartier Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-8.9**DÉPÔT DE LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT CO-2024-1269 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX (SD-2024-2149)**

Il est proposé de prendre acte de la recommandation de la Commission de la représentation électorale datée du 26 juillet 2024 et de modifier le *Règlement CO-2024-1269 divisant le territoire de la municipalité en districts électoraux*, selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2024-2149.

Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-240917-8.10**DÉPÔT DES CERTIFICATS DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LES RÈGLEMENTS CO-2024-1260 ET CO-2024-1277 (SD-2024-2374)**

Il est procédé au dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements suivants :

- 1° *Règlement CO-2024-1260 ordonnant des travaux de maintien d'actifs, de réfection et d'aménagement de divers bâtiments municipaux de compétence locale et décrétant, à cette fin, un emprunt;*
- 2° *Règlement CO-2024-1277 autorisant l'acquisition de divers immeubles situés sur le boulevard Vauquelin et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-240917-8.11**ENTÉRINEMENT DE L'AVIS DE RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT LOCAUX INTERVENUE AVEC LES JOYEUX RETRAITÉS DE LONGUEUIL (SD-2024-2105)**

Il est proposé d'entériner l'avis de résiliation de l'entente intervenue avec les Joyeux Retraités de Longueuil concernant le soutien et le prêt de locaux

au centre Jeanne-Dufresnov, situé au 1, boulevard Curé-Poirier Est, en date du 5 juillet 2024 et effectif depuis le 9 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-8.12

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC LES JOYEUX RETRAITÉS DE LONGUEUIL (SD-2024-2370)

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Karl Ferraro, d'approuver l'entente avec les Joyeux Retraités de Longueuil concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux au 156, boulevard Churchill pour la tenue de ses activités, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 janvier 2025, renouvelable automatiquement par périodes additionnelles de 3 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-8.13

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE LES SÉLECTS INC. CONCERNANT L'UTILISATION DU COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU (SD-2024-2267)

Il est proposé d'approuver l'entente avec l'Association sportive Les Sélects inc. concernant la gestion du bar, le droit d'usage de certains locaux, la vente de publicité et la tarification des plateaux au Colisée Jean-Béliveau, pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-240917-10.1

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE TOPONYMIE TENUES LES 14 JUIN ET 3 JUILLET 2024 (SD-2024-2305)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions du Comité de toponymie tenues les 14 juin et 3 juillet 2024.

CO-240917-10.2

RECOMMANDATION CT-240614-4.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT UNE DEMANDE POUR HONORER M. DONALD SCOTT (SD-2024-2305)

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyée par Geneviève Héon :

1^o de renommer *parc Henri-Cyr* par *parc Donald Scott*, situé dans l'arrondissement de Saint-Hubert;

2^o de remplacer la stèle en place par *parc Donald Scott* et y inscrire, en dessous *surnommé M. Bonbon*;

3^o d'officialiser le toponyme à la Commission de toponymie du Québec suivant un délai d'un an à la suite du décès, soit en avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-10.3

RECOMMANDATION CT-240614-4.2 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT UN AJOUT À LA BANQUE DE NOMS (SD-2024-2305)

Il est proposé d'ajouter le nom de M. Claude Ste-Marie à la banque de noms, dans l'attente de lui attribuer une reconnaissance appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-10.4

RECOMMANDATION CT-240614-6.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT DES AJOUTS À LA BANQUE DE NOMS (SD-2024-2305)

Il est proposé d'ajouter les noms suivants à la banque de noms, dans l'attente de leur attribuer une reconnaissance appropriée :

- 1^o Adrienne Bouthillier;
- 2^o Mariette Keable Hamelin;
- 3^o Elsie MacGill;
- 4^o Bernadette Morin-Guérette;
- 5^o Renée Lacour Robidas;
- 6^o Suzanne Sigouin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-240917-10.5

RECOMMANDATION CT-240703-3.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TOPONYMES POUR LES 18 DISTRICTS ÉLECTORAUX (SD-2024-2305)

CONSIDÉRANT la recommandation CT-240703-3.1 du comité de toponymie;

CONSIDÉRANT la résolution CE-240904-12.6 du comité exécutif par laquelle certaines modifications ont été adoptées eu égard à la recommandation du comité de toponymie;

Il est proposé :

1^o d'entreprendre une modification du *Règlement CO-2024-1269 divisant le territoire de la municipalité en districts électoraux* de façon à ce que les toponymes suivants soient attribués aux districts électoraux de la ville :

- 1.1^o district numéro 1 : district de Longueuil–Montréal-Sud;

- 1.2^o district numéro 2 : district de Saint-Charles;
- 1.3^o district numéro 3 : district de Fatima–Parcours-du-Cerf;
- 1.4^o district numéro 4 : district du Parc-Michel-Chartrand;
- 1.5^o district numéro 5 : district du Boisé-Du Tremblay;
- 1.6^o district numéro 6 : district du Boisé-Fonrouge;
- 1.7^o district numéro 7 : district de Georges-Dor;
- 1.8^o district numéro 8 : district d'Antoinette-Robidoux;
- 1.9^o district numéro 9 : district du Coteau-Rouge;
- 1.10^o district numéro 10 : district de LeMoyne–Jacques-Cartier;
- 1.11^o district numéro 11 : district de Greenfield Park;
- 1.12^o district numéro 12 : district de Laflèche;
- 1.13^o district numéro 13 : district du Boisé-Pilon;
- 1.14^o district numéro 14 : district du Vieux-Saint-Hubert–la Savane;
- 1.15^o district numéro 15 : district du Ruisseau-Massé;
- 1.16^o district numéro 16 : district du Parc-de-la-Cité;
- 1.17^o district numéro 17 : district de Croydon-Iberville;
- 1.18^o district numéro 18 : district des Maraîchers.

2^o d'ajouter la signification de chacun de ces toponymes sur le site de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-10.6

ADOPTION DE LA RÉOLUTION AUTORISANT LE PROJET D'HABITATION PH-2024-001 VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE DE 6 ÉTAGES ET DE 54 LOGEMENTS AU 3475, CHEMIN DE CHAMBLY (LOT 5 627 347) (SD-2024-2446)

Il est proposé d'adopter la résolution autorisant le projet d'habitation PH-2024-001 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 6 étages et de 54 logements au 3475, chemin de Chambly (lot 5 627 347), conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-240917-12.1

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS ET DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS 2024-2029, POUR LES ACTIFS DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION (SD-2024-2352)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter la Politique de gestion des actifs et la Stratégie de gestion des actifs 2024-2029, pour les actifs de compétence d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.2

ENGAGEMENT DE LA VILLE CONCERNANT L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (SD-2024-1229)

CONSIDÉRANT que la Ville, dans ses compétences d'agglomération, reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des actifs contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville, dans ses compétences d'agglomération, et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville, dans ses compétences d'agglomération, a pris connaissance du guide relatif au Plan de gestion des actifs du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le Plan de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des actifs permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation que la Ville, dans ses compétences d'agglomération, s'engage à :

1° élaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

2° transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire du Plan de gestion des actifs ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.3**DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES D'ACCORDER UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-2224)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de demander à la ministre des Affaires municipales d'accorder à la Ville un délai supplémentaire de dix mois pour adopter un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, afin de se conformer à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire intitulée *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.4**ADOPTION DU TEXTE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-2329)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le texte ci-annexé du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.5**ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET L'EMPLOYÉ CADRE N° 168759 (SD-2024-2258)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la transaction et quittance intervenue entre la Ville et l'employé cadre n° 168759 relative aux modalités

de fin d'emploi de ce dernier et mettant fin aux différends entre les opposants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.6

**ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE
AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
(SD-2024-2283)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

- 1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de véhicules légers, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour un montant estimé à 2 927 263,50 \$, taxes comprises et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;
- 2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;
- 3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- 4° que les dépenses à être effectuées ou engagées dans le cadre de cette adhésion soient dûment autorisées par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.7

**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN
ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU
POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 1) (SD-2024-2133)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Karl Ferraro, appuyé par Rolande Balma, de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 130 327,61 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux

usées (contrat 1), requise pour la préparation de plans et devis pour le remplacement de la vanne murale de la prise principale d'alimentation en eau brute vers la station de pompage du 850, Saint-Charles Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.8

**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR AVEC MATILDA INC.,
PORTANT SUR UN LOCAL DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 2025, RUE
LIMOGES (SD-2024-2050)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le bail à intervenir avec Matilda inc., portant sur un local de l'édifice situé au 2025, rue Limoges, d'une superficie approximative de 24 pieds par 30 pieds, pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, avec trois options de renouvellement d'une année chacune, et pour un loyer annuel de 13 440 \$, taxes non comprises, pour la première année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.9

**APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT LE BAIL INTERVENU
AVEC LES IMMEUBLES WILFRID POULIN LTÉE CONCERNANT LA
LOCATION D'UN ESPACE, SITUÉ AU 550, CHEMIN DE CHAMBLY,
POUR LA RELOCALISATION DU BUREAU D'INSPECTION
CONTRACTUELLE (SD-2024-2158)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda modifiant le bail intervenu avec Les immeubles Wilfrid Poulin Ltée concernant la location d'un espace, situé au 550, chemin de Chambly, pour la relocalisation du Bureau d'inspection contractuelle, lequel a pour objet de modifier le délai prévu pour l'exercice de la première option de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.10**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL, LA VILLE DE LAVAL, LA VILLE DE REPENTIGNY ET CLARO ENVIRONMENTAL TECHNOLOGIES (SD-2024-1921)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Geneviève Héon, appuyée par Nathalie Delisle, de prendre l'orientation d'approuver l'entente de partenariat avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, la Ville de Laval, la Ville de Repentigny et Claro Environmental Technologies concernant le projet de recherche et développement *Microplastiques dans les eaux usées : méthode de détection et efficacité d'enlèvement dans les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées municipales*, par laquelle la Ville s'engage notamment à verser à MITACS une somme de 49 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période prenant fin le 15 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.11**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE POLICIÈRE (SD-2024-2039)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'avenant n° 1 modifiant l'entente avec le ministre de la Sécurité publique relative à l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière, visant à ce que la Ville puisse utiliser une partie de la somme octroyée dans le cadre de cette entente, en 2024, pour contribuer au financement du projet Mobilis, pour la même période et dans le cadre du même programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.12**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC CELANESE CANADA ULC CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES DE L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 75, RUE DE LA BARRE (SD-2024-2292)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec Celanese Canada ULC concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 75, rue de La Barre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.13**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION ÉCOLOGIQUE DE LA PEINTURE CONCERNANT LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES REBUTS DE PEINTURES ET LEURS CONTENANTS (SD-2024-2304)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec la Société québécoise de gestion écologique de la peinture concernant la récupération et la valorisation des rebuts de peintures et leurs contenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.14**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS D'OCTROI DE SUBVENTIONS À LA VILLE POUR LA PARTICIPATION DE SON CORPS DE POLICE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ÉQUIPE DÉDIÉE ET SPÉCIALISÉE EN VIOLENCE CONJUGALE (SD-2024-2291)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Affine Lwalalika, de prendre l'orientation de prendre acte du renouvellement de l'entente intervenue

avec le ministre de la Sécurité publique concernant les conditions et les modalités d'octroi de subventions à la Ville pour la participation de son corps de police à la mise en œuvre d'une équipe dédiée et spécialisée en violence conjugale, jusqu'au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.15

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION AU PROJET LES PONTS DE L'ENTRAIDE, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2024-2289)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, d'approuver la modification au projet *Les ponts de l'Entraide*, déposé par la Table de concertation des organismes communautaires de Boucherville, sous la fiducie du Carrefour Jeunesse Emploi Marguerite-D'Youville, pour un montant supplémentaire de 12 625,75 \$, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.16

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION AU PROJET DU JARDIN AU MARCHÉ, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2024-2327)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, d'approuver la modification au projet *Du Jardin au Marché*, déposé par la concertation territoriale de l'arrondissement de Saint-Hubert, sous la fiducie de La Bouffe du Carrefour, pour un montant supplémentaire de 31 319,29 \$, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.17**RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION AU PROJET CENTRE COMMUNAUTAIRE GREENFIELD PARK, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2024-2395)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, d'approuver la modification au projet *Centre communautaire Greenfield Park*, déposé par Collectif Greenfield Park Collective, sous la fiducie de La Maison internationale de la Rive-Sud, pour un montant supplémentaire de 10 922,23 \$, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.18**RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION AU PROJET LA QUALITÉ DE VIE, LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE À BROSSARD : ÇA NOUS CONCERNE!, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2024-2398)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, d'approuver la modification au projet *La qualité de vie, la pauvreté et l'exclusion sociale à Brossard : ça nous concerne!*, déposé par la Table de concertation de Brossard, sous la fiducie de La Maison internationale de la Rive-Sud, pour un montant supplémentaire de 41 702,08 \$, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.19**DÉSIGNATION D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 27 SEPTEMBRE 2024 (SD-2024-2485)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner Véronica Mollica, chef de la Division séances et avocate principale, à titre de greffière adjointe pour la période du 23 au 27 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.20

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 26 AOÛT 2024 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-2450)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 26 août 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 20 807 930 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.21

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-079 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'AGENTS ENCAPSULATEUR F-500 (SD-2024-2271)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-079 pour la fourniture et la livraison d'agents encapsulateur F-500, pour la période prenant fin au plus tard le 31 décembre 2028, à Boivin & Gauvin inc., fournisseur unique, pour un montant de 313 191,90 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.22

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-065 POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES PLANTS ORNEMENTAUX (SD-2024-2262)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-065 pour des travaux d'entretien des plants ornementaux, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant de 3 977 187,26 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.23

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-084 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BOTTES DE COMBAT HAUTE PERFORMANCE (SD-2024-2316)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-084 pour la fourniture et la livraison de bottes de combat haute performance, au plus bas soumissionnaire conforme, Équipements Incendies C.M.P. Mayer inc., pour un montant de 107 317,67 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.24

MODIFICATION AU CONTRAT APP-20-035 POUR L'ABONNEMENT À UN PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ (PGI) ET LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'IMPLANTATION, L'ENTRETIEN ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE (SD-2024-2321)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-20-035 pour l'abonnement à un progiciel de gestion intégré (PGI) et la fourniture de services professionnels pour l'implantation, l'entretien et l'assistance technique, adjugé à Société conseil groupe LGS, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-2321.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.25**MODIFICATION AU CONTRAT APP-23-144 POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (SD-2024-2427)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Catherine Fournier, appuyée par Jonathan Tabarah, de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-23-144 pour les travaux de remplacement des équipements de déshydratation au Centre d'épuration Rive-Sud, adjugé à Les Entreprises Denexco inc., pour un montant estimé à 184 617,03 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-2427.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.26**APPROBATION D'UN RAPPORT DE RENDEMENT INSATISFAISANT ET INSCRIPTION SUR LA LISTE DES FOURNISSEURS À RENDEMENT INSATISFAISANT (SD-2024-2372)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le rapport de rendement insatisfaisant concernant le fournisseur Les Munitions MMP inc., rédigé par le Service de police de l'agglomération de Longueuil le 11 juillet 2024, concernant le contrat APP-22-151 pour la fourniture et la livraison de munitions de pratique de calibre 9mm;

2° d'inscrire le fournisseur sur la liste des fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2024-2372.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.27**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LE PRÊT DE SERVICE D'UN SERGENT-DÉTECTIVE À L'ÉQUIPE INTÉGRÉE DE LUTTE AUX CRIMES FINANCIERS DU SERVICE DES ENQUÊTES SPÉCIALISÉES EN CYBERCRIMINALITÉ ET CRIMES FINANCIERS (SD-2024-1136)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Nathalie Delisle, de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt de service d'un sergent-détective du Service de police de l'agglomération de Longueuil pour une affectation à l'équipe intégrée de lutte aux crimes financiers, dans le cadre du projet RUER, du Service des enquêtes spécialisées en cybercriminalité et crimes financiers, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.28

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA MESURE 1.4 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2023-2027 DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SD-2024-2361)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, dans le cadre de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et qui prévoit l'octroi d'une aide financière de 207 918 \$ à la Ville, pour la période prenant fin au plus tard le 31 mars 2027 et visant la mise à jour du schéma d'aménagement par l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.29

APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 MODIFIANT LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LA CRÉATION DU RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (SD-2024-2445)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'avenant n° 3 modifiant la convention d'aide financière concernant la création du réseau Accès entreprise Québec intervenue avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et le ministre délégué à l'Économie, lequel a pour objet de préciser la date de transmission des états financiers 2024, de

détailler les requis à inclure au rapport d'activité et de modifier le nombre de versements de l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.30

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-422 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2020-323 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2024-2122)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-422 modifiant le Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.31

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-423 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GRANDE ALLÉE ENTRE LA RUE BELLEVUE ET LA VOIE FERRÉE DU CN ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-2428)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Rolande Balma, de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-423 ordonnant des travaux de réfection de la Grande Allée entre la rue Bellevue et la voie ferrée du CN et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240917-12.32

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-424 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2024-415 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AUSCULTATION ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES MAÎTRESSES D'AQUEDUC ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-2302)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-424 modifiant le Règlement CA-2024-415 ordonnant des travaux d'auscultation et de diagnostic des conduites maîtresses d'aqueduc et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 34, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h, le conseil reprend ses travaux.

À 19 h 22, Marjolaine Mercier quitte momentanément la séance.

À 19 h 41, Marjolaine Mercier reprend son siège.

13. CLÔTURE

CO-240917-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-240917-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

Suzie Dionne dépose un document concernant l'intervention relative aux cerfs du Parc Michel-Chartrand.

Ivonne Valencia Ruiz dépose une pétition pour l'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Ovil-Hamel au coin de la rue des Jacinthes.

Johanne Bergeron dépose le guide d'information de la Ville concernant les ralentisseurs (dos d'âne).

CO-240917-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers